**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DE LA SOCIÉTÉ SARL DUPONT & FILS SARL au capital de 10000 EUR €

Siège social : 1 Rue de la Paix, Paris

Le 15/06/2024, au siège social.

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

**PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes annuels**

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que les opérations y afférentes.

Quitus est donné au Président pour sa gestion.

Il est rappelé que les réserves antérieures s'élèvent à 15000 €.

La proposition d’affectation du résultat présentée est : Affectation de la totalité du bénéfice aux réserves.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat**

L'exercice se solde par un résultat net de 25000 €.

L’Assemblée décide d’affecter le résultat comme suit :

- Affectation aux réserves : 25000 €

- Dividendes : 0 €

- Report à nouveau : 0 €

**TROISIÈME RÉSOLUTION – Pouvoirs**

Pouvoirs sont donnés pour l'accomplissement des formalités légales.

Fait au siège social, le 15/06/2024.

**Signatures :**